

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08/04/2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille quatorze, le huit avril, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le deux avril, s'est assemblé au Foyer du Centre Educatif et Culturel d'Yerres, sous la Présidence de Paule FONTANIEU (Doyenne d'âge) jusqu'à l'élection du Président, puis de Nicolas DUPONT-AIGNAN.

ETAIENT PRÉSENTS

Nicolas DUPONT-AIGNAN, Romain COLAS, Bruno GALLIER, Georges PUJALS, Christine GARNIER, Michaël DAMIATI, Eric ADAM, Damien ALLOUCH, Clarisse ANDRE, Marie-Françoise ARTIAGA, Françoise BALU, Patrick BERNARD, Alain BÉTANT, Gaëlle BOUGEROL, Dominique BRUGUERA, Gilles CARBONNET, Dominique CHEMLA, Olivier CLODONG, Catherine DEGRAVE, Chloé DELCROIX, Marie-Thérèse DONZEAU, Marie-Hélène EUVRARD, Jacqueline FARGUES, Paule FONTANIEU, Annie FONTGARNAND, Edouard FOURNIER, Jean-Claude FRAVAL, Michelle GABIGNON, Jacky GERARD, Claire LAMROZ, Nicole LAMOTH, Jean-Claude LE ROUX, Stéphane LEMÉE, Pascal MICHELANGELI, Dominique MONGE-MANTAL, Dominique MORIN, Marc NUSBAUM, Valérie RAGOT, Dominique RENONCIAT, Michel ROUSSEAU, Khadidja SEDDIKI, Lionel SENTENAC, Martine SUREAU, Jean-Gilles SZYJKA, Philippe WELSCH.

POUVOIRS

Gérard BOUTHIER donne pouvoir à Olivier CLODONG,
Christine SCALLE-MAURY donne pouvoir à Edouard FOURNIER.

ABSENTE

Fanny MELILI

SECRETAIRE DE SEANCE

Gilles CARBONNET

A 19 h 40 la Doyenne d'Age Paule FONTANIEU procède à l'appel nominal et énonce les pouvoirs et déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint

1. INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conformément à l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au doyen d'âge d'assurer la présidence de la séance d'installation du Conseil Communautaire, et ce jusqu'à l'élection du Président.

Suivant les élections municipales des 23 et 30 mars 2014 les conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel direct.

Le nombre d'élus appelés à siéger au sein du Conseil Communautaire est de 49, et se répartit de la manière suivante :

VILLE	COMPOSITION MODIFIEE
Boussy	4
Brunoy	13
Crosne	5
Epinay	7
Quincy	5
Yerres	15
TOTAL	49

Les noms des conseillers communautaires proclamés élus à la suite des opérations électorales du 23 et 30 mars 2014 sont les suivants :

Communes membres	Conseillers Communautaires
Boussy Saint Antoine	Romain COLAS Jacqueline FARGUES Damien ALLOUCH Dominique MORIN
Brunoy	Bruno GALLIER Valérie RAGOT Eric ADAM Martine SUREAU Dominique CHEMLA Françoise BALU Lionel SENTENAC Clarisse ANDRE Jean-Claude FRAVAL Marie-Hélène EUVRARD Edouard FOURNIER Chloé DELCROIX Marie-Thérèse DONZEAU
Crosne	Michaël DAMIATI Annie FONTGARNAND Jean-Gilles SZYJKA Claire JAMROZ
Épinay-Sous-Sénart	Georges PUJALS Dominique MONGE-MANTAL Patrick BERNARD Khadidja SEDDIKI Philippe WELSCH Pascal MICHELANGELI

	Christine SCELLE-MAURY
Quincy-sous-Sénart	Christine GARNIER Marc NUSBAUM Michelle GABIGNON Jacky GERARD Dominique BRUGUERA
Yerres	Nicolas DUPONT-AIGNAN Gaëlle BOUGEROL Olivier CLODONG Nicole LAMOTH Gilles CARBONNET Marie-Françoise ARTIAGA Gérard BOUTHIER Catherine DEGRAVE Jean-Claude LE ROUX Dominique RENONCIAT Stéphane LEMÉE Paule FONTANIEU Michel ROUSSEAU Fanny MELILI Alain BETANT

Il est à noter la démission de Monsieur Alain GIRARD le 5 avril 2014 de son poste de conseiller municipal de Crosne et par conséquent de son poste de conseiller communautaire.

Sous la présidence de Paule FONTANIEU, Doyenne d'Age, le Conseil Communautaire est installé.

2. ELECTION DU PRÉSIDENT DU VAL D'YERRES

Le Doyen d'âge fait tout d'abord appel aux candidatures, puis demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir procéder au vote à bulletin secret, à l'élection du Président du Val d'Yerres.

Décision à l'unanimité des suffrages exprimés (8 bulletins blancs), d'élire à bulletin secret, Monsieur Nicolas DUPONT-AIGNAN, Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres

Paule FONTANIEU cède la parole au Président pour la suite du déroulement de la séance.

3. DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS DU VAL D'YERRES

Décision à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 vote contre, 4 abstentions) de fixer le nombre de Vice-Présidents à onze.

4. ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DU VAL D'YERRES

Le Président fait appel aux candidatures et demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir élire chaque Vice-Président.

Décision à l'unanimité des suffrages exprimés (6 bulletins blancs) d'élire ainsi à bulletin secret, M. Romain COLAS, 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres.

Décision à l'unanimité des suffrages exprimés (5 bulletins blancs) d'élire ainsi à bulletin secret, M. Bruno GALLIER, 2^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres

Décision à l'unanimité des suffrages exprimés (6 bulletins blancs) d'élire ainsi à bulletin secret, M. Georges PUJALS, 3^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres

Décision à l'unanimité des suffrages exprimés (7 bulletins blancs) d'élire ainsi à bulletin secret, Mme Christine GARNIER, 4^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres

Décision à l'unanimité des suffrages exprimés (4 bulletins blancs, 2 votes nuls) d'élire ainsi à bulletin secret, M. Michaël DAMIATI, 5^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres

Décision à l'unanimité des suffrages exprimés (8 bulletins blancs) d'élire ainsi à bulletin secret, M. Olivier CLODONG, 6^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres

Décision à l'unanimité des suffrages exprimés (5 bulletins blancs) d'élire ainsi à bulletin secret, Mme Jacqueline FARGUES, 7^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres

Décision à l'unanimité des suffrages exprimés (6 bulletins blancs, 1 vote nul) d'élire ainsi à bulletin secret, Mme Valérie RAGOT, 8^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres

Décision à l'unanimité des suffrages exprimés (8 bulletins blancs, 1 vote nul) d'élire ainsi à bulletin secret, M. Patrick BERNARD, 9^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres

Décision à l'unanimité des suffrages exprimés (7 bulletins blancs) d'élire ainsi à bulletin secret, M. Jacky GERARD, 10^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres

Décision à l'unanimité des suffrages exprimés (6 bulletins blancs, 1 vote nul) d'élire ainsi à bulletin secret, Mme Annie FONTGARNAND, 11^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres

Discours du Président

Adoption à l'unanimité du compte rendu des décisions prises par le Président depuis le Conseil Communautaire du 16 décembre 2013 (article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

NUMERO	DATE	OBJET	MONTANT HT
2013/204	21/11/2013	Contrat de location d'une machine à affranchir, conclu avec la société NEOPOST	615,00 € par an
2013/205	21/11/2013	Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle intitulé « Anga, fils du feu », conclu avec la Compagnie 3 CHARDONS (bibliothèque de Quincy-sous-Sénart)	500,00 € (dont TVA 5,5 %)
2013/206	21/11/2013	Contrat de vérification, d'entretien et de maintenance des équipements électriques du Centre Educatif et Culturel à Yerres, conclu avec la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES	17 645,10 € par an
2013/207	02/12/2013	Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle intitulé « Robin des bois », conclu avec l'entreprise ID PROSCENIUM (Centre Educatif et Culturel à Yerres)	7 251,20 €
2013/208	02/12/2013	Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle intitulé « Anga, fils du feu », conclu avec la Compagnie 3 CHARDONS (Centre Educatif et Culturel à Yerres)	760,00 € (dont TVA 5,5 %)

2013/20 9	26/11/201 3	Contrat d'entretien des équipements de scène de la salle de spectacles Gérard Philippe à Boussy-Saint-Antoine, conclu avec la société MECASCENIC SA	Entretien : 1 634,00 € par an Dépannage : - Déplacement 493,00 € - Taux horaire intervention 50,00 € - Majoration 30% entre 20h00 et 6h00 - Majoration 50% dimanches et jours fériés
2013/21 0	27/11/201 3	Avenant n°1 au marché n° 47/2013 relatif à l'entretien des toitures, terrasses, gouttières et chéneaux des bâtiments communautaires, conclu avec la société ART-TOIT SARL	18 816,00 €
2013/21 1	28/11/201 3	Avenant n° 3 à la convention d'occupation d'un local de l'hôtel d'entreprises situé à Quincy Sous-Sénart, conclu avec la société METALOCK	80,00 €/mois à titre de recettes
2013/21 2	28/11/201 3	Avenant n° 1 à la convention d'occupation d'un local de l'hôtel d'entreprises situé à Quincy Sous-Sénart, conclu avec la société NAKSYS	2 469,34 €/mois (à titre de recettes)
2013/21 3	02/12/201 3	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Japon, empire du soleil levant », conclu avec PIROUETTE QUEUE DE CERISE (Salle des Fêtes de Brunoy)	500,00 € non assujetti à TVA
2013/21 4	27/11/201 3	Convention d'audit et de conseil en ingénierie fiscale (Taxe sur les Surfaces Commerciales), conclue avec la société CTR	Taux de rémunération de 30% sur les Régularisations et Economies réalisées
2013/21 5	02/12/201 3	Contrat de maintenance relatif aux vérifications de la tribune télescopique de l'Espace René FALLET, conclu avec la société MASTER INDUSTRIE	1 910,00 € par an
2013/21 6	03/12/201 3	Avenant n°1 au marché n° 11/2013 relatif aux travaux d'aménagement paysager rue Raymond Poincaré à Yerres, conclu avec la société PINSON PAYSAGE	moins value de 54,25 €
2013/21 7	02/12/201 3	Marchés relatifs à l'achat de matériel scénique pour le réseau des salles de spectacles (Lot n°1 : Achat de matériel audio professionnel et Lot n°2 : Achat de matériel lumière professionnel), conclus avec la société AUDIOLIVE SARL.	Lot 1 : 1 742,00 € ; Lot 2 : 14 236,00 €
2013/21 8	03/12/201 3	Résiliation du contrat global de services concernant les locaux de la pépinière d'entreprises situés à Quincy-Sous-Sénart, conclu avec la société ROSSLAND	***
2013/21 9	09/12/201 3	Marché d'assistance à la passation d'un marché de mise en réseau informatique des bibliothèques du Val d'Yerres, conclu avec la société Savoir Sphère	28 600,00 €
2013/22 0	05/12/201 3	Convention entre l'Education Nationale et la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres pour l'organisation de la natation scolaire au sein des piscines du Val d'Yerres	***
2013/22 1	09/12/201 3	Avenant n° 1 à la convention tripartite déterminant les conditions générales d'utilisation d'équipement sportif communautaire du Val d'Yerres, conclu avec le collège PASTEUR de Brunoy.	3.494,40 € à titre de recettes Année scolaire 2013/2014

2013/22 2	10/12/201 3	Convention de prêt de livres conclue avec la médiathèque Raymond Queneau, dans le cadre du Salon des Illustrateurs (médiathèques de Brunoy et de Yerres)	*** valeur d'assurance : 255 €
2013/22 3	12/12/201 3	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Monsieur Marcelino TRUONG (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	411,00 €
2013/22 4	16/12/201 3	Contrat d'animation d'ateliers conclu avec ESPACE JAPON (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	700,00 €
2013/22 5	16/12/201 3	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Madame Juliette BINET (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	429,00 € non assujetti à TVA
2013/22 6	16/12/201 3	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Monsieur Frédéric CLEMENT (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	374,00 € non assujetti à TVA
2013/22 7	13/12/201 3	Avenant n°1 relatif au marché n° 38/2013 concernant la Continuité du Fil Vert à Boussy-Saint-Antoine, réalisation de circulations douces, conclu avec la société COLAS ILE DE FRANCE.	6 701,10 €
2013/22 8	16/12/201 3	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Madame Chiaki MIYAMOTO (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	712,78 € non assujetti à TVA + 127,60 € TTC frais transport
2013/22 9	16/12/201 3	Marché relatif à l'installation d'un élévateur pour personne à mobilité réduite à la bibliothèque d'Epinay-sous-Sénart, conclu avec la société SARL ERMHES.	22 510,00 €
2013/23 0	16/12/201 3	Marché relatif aux Services d'Assurances de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres (Lot n°1 : Responsabilité Civile et Risques annexes), conclu avec le groupement conjoint PNAS-ETHIAS	8 367,34 € TTC par an
2013/23 1	16/12/201 3	Marché relatif aux Services d'Assurances de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres (Lot n°2 : Dommages aux biens et risques annexes), conclu avec la SMACL ASSURANCES	47 214,78 € TTC par an
2013/23 2	16/12/201 3	Marché relatif aux Services d'Assurances de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres (Lot n°3 : Flotte automobile et Risques annexes), conclu avec le groupement conjoint LA PARISIENNE-BRETEUILL ASSURANCE	13 080,66 € TTC par an
2013/23 3	16/12/201 3	Marché relatif aux Services d'Assurances de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres (Lot n°4 : Protection Juridique), conclu avec le groupement conjoint CFDP ASSURANCES	407,23 € TTC par an
2013/23 4	20/12/201 3	Cession de mobilier d'occasion à la société NAKSYS, locataire d'un local de l'hôtel d'entreprises situé à Quincy-Sous-Sénart	1 811,27 € (à titre de recettes)
2013/23 5	17/12/201 3	Cession de matériel de fitness à la piscine Pierre de Coubertin dans le cadre du renouvellement du parc des machines. (tapis de course, vélos elliptiques et vélos RPM)	3 500,00 € TTC à titre de recettes
2013/23 6	27/12/201 3	Avenant n°1 au marché n° 10/2011 concernant la tranche conditionnelle de la vérification des installations électriques du Centre Educatif et Culturel à Yerres, conclu avec la société DEKRA.	TC : 476 € HT pour 2013 1 071,88 € HT pour 2014

2013/23 7	19/12/201 3	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Madame Junko SHIBUYA (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	374,00 € + frais de transport 28,80 €
2013/23 8	19/12/201 3	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Madame Marie CAUDRY (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	411,00 € + frais transport et repas 302,00 €
2013/23 9	19/12/201 3	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Madame Junko NAKAMURA (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	560,00 € + frais de transport 28,80 €
2013/24 0	20/12/201 3	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Madame Anne BUGUET (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	402,80 € + frais de transport 28,80 €
2013/24 1	20/12/201 3	Contrat d'engagement conclu avec l'association LES TROIS OURSES (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	3 279,20 € + 309,50 € TTC + frais de transport 29,20 €
2013/24 2	20/12/201 3	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Madame Joko FRANCOIS KANAYAMA (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	600,00 € + frais de transport 16,60 €
2013/24 3	02/01/201 4	Convention d'occupation précaire du domaine public communautaire du parking du Théâtre de la Vallée de l'Yerres	19 000,00 € par an
2013/24 4	20/12/201 3	Missions relatives à l'établissement des phases PRO/DCE pour l'aménagement paysager des abords de la rue de Pampelune à Crosne, conclu avec le cabinet EMPREINTE	22 900,00 €
2013/24 5	23/12/201 3	Signature du contrat global de services concernant les locaux de la pépinière d'entreprises situés à Quincy-sous-Sénart avec la société SASU DMD Déménagements	401,71€ par mois (à titre de recettes)
2013/24 6	23/12/201 3	Passation de l'avenant n° 0004 au marché public n° 42/2010 relatif aux services d'assurances du Val d'Yerres, « Lot n° 3 - Véhicules à Moteur » conclu avec la SMACL	641,08 €
2013/24 7	23/12/201 3	Passation de l'avenant n° 0005 au marché public n° 40/2010 relatif aux services d'assurances du Val d'Yerres, « Lot n° 1 - Dommage aux Biens » conclu avec la SMACL	1 971,40 €
2013/24 8	20/12/201 3	Convention de partenariat concernant l'organisation d'un stand Essonne au Salon des Entrepreneurs 2014	3 500,00 €
2013/24 9	26/12/201 3	Convention d'optimisation de la fiscalité locale concernant les locaux affectés à des activités économiques, conclue avec la société ECOFINANCE COLLECTIVITES	7 500,00 €
2013/25 0	27/12/201 3	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Monsieur Jean Hugues MALINEAU (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	431,00 € + frais de transport 20,00 €
2013/25 1	26/12/201 3	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Madame Mizuho FUJISAWA (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	434,70 € dont frais de transport 60,70 €
2013/25 2	06/01/201 4	Convention de vérification technique de diagnostic, d'Etat et de mesurage à la médiathèque de Brunoy, conclue avec la société QUALICONSULT	1 500,00 € + 70,00 € par analyse

2014/01	08/01/2014	Convention conclue avec l'association Wado Art Mots Nid'Asie (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	420,00 €
2014/02	10/01/2014	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Madame Manami FUCHIDA (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	374,00 € (+ frais de transport 19,20 €)
2014/03	27/01/2014	Convention d'occupation précaire du domaine public communautaire pour le parking du Centre Educatif et Culturel à Yerres, conclue avec la ville de Yerres	Redevance : 23 956,06 € par an
2014/04	14/01/2014	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Monsieur Antoine GUILLOPE (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	411,00 €
2014/05	16/01/2014	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Madame Janik COAT (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	430,20 €
2014/06	16/01/2014	Avenant n°2 à la convention déterminant les conditions générales d'utilisation d'équipement sportif communautaire du Val d'Yerres, passé avec le Lycée Les Frères MOREAU	475,00 € à titre de recettes
2014/07	15/01/2014	Convention relative à la mesure de l'exposition des populations aux champs électromagnétiques sur les communes de Brunoy, Epinay-Sous-Sénart et Yerres, conclue avec l'association Mesures CQFD	10 180,00 €
2014/08	16/01/2014	Avenant n° 10 à la convention, en date du 30 juillet 2003, déterminant les conditions générales d'utilisation de la piscine communautaire de Brunoy par le Lycée Talma	1575 € à titre de recettes
2014/09	16/01/2014	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Madame Elodie NOUHEN (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	659,00 € + frais de transport 19,20 €
2014/10	16/01/2014	Marché relatif à l'aménagement d'un forum pour l'Emploi et l'Egalité des Chances le 13 février 2014, conclu avec la société ACTION D.	17 010,70 €
2014/11	20/01/2014	Campagne de mesures acoustiques relative aux travaux d'extension et de rénovation de la médiathèque de Brunoy, conclue avec la société QUALICONSULT	1 200,00 €
2014/12	22/01/2014	Marché relatif une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé pour la rénovation et l'extension de la médiathèque de Brunoy, conclu avec la société QUALICONSULT	9 620,00 €
2014/13	21/01/2014	Avenant n° 1 au contrat d'occupation précaire du domaine communautaire (bail d'habitation à titre exceptionnel et transitoire) d'un logement sis 117 rue de Concy à Yerres	***
2014/14	22/01/2014	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Monsieur Joël CIMARRON (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	*** frais de transport : 148 € TTC
2014/15	31/01/2014	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Il Divino », conclu avec l'association LES LUTHS CONSORT (église Saint Pierre à Boussy-Saint-Antoine)	2.000,00 €
2014/16	05/02/2014	Marché relatif à la mission de bureau de contrôle pour la rénovation et l'extension de la médiathèque de Brunoy, conclu avec la société	11 880,00 €+ vacation journalière Intervenant technicien

		QUALICONSULT SECURITE SAS	400,00 € Intervenant généraliste 480,00 € Intervenant spécialiste 560,00 €
2014/17	06/02/2014	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « King Arthur » d'Henry Purcell, conclu avec l'Ensemble Barokopera Amsterdam (église Saint Honest à Yerres)	6.750,00 €
2014/18	06/02/2014	Avenant n° 1 au contrat global de services concernant les locaux de la pépinière d'entreprises situés à Quincy-sous-Sénart conclu avec la société SASU DMD Déménagements	401,71 € par mois (à titre de recettes)
2014/19	13/02/2014	Contrat de maintenance des installations téléphoniques du Val d'Yerres, conclu avec la S.A.R.L. MAZENQ	2 450,00 €/an
2014/20	13/02/2014	Contrat de maintenance préventive et corrective des extincteurs et matériels de secours des équipements communautaires Val d'Yerres, conclu avec la société DESAUTEL SAS	3 442,00 €/an
2014/21	17/02/2014	Convention relative à une formation et à un transfert de compétence pour l'utilisation d'une sonde de mesure des ondes électromagnétiques, conclue avec l'association Mesures_CQFD.	1 800,00 € séance supplémentaire : 600,00 €
2014/22	19/02/2014	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Tombé sur un livre » conclu avec GAF'ALU PRODUCTIONS (Bibliothèque Jacqueline de Romilly à Crosne)	655,00 €+ 35 € frais de transport
2014/23	20/02/2014	Convention du droit de représentation d'un spectacle intitulé « MBongui », animé par Bertrand NZoutani et conclu avec l'association L'ART EN LIBERTÉ (Médiathèque Jacqueline de Romilly à Crosne)	550,00 €
2014/24	19/02/2014	Contrat de vente de gaz n° 20140204-42199 pour le Centre Educatif et Culturel à Yerres, conclu avec la société GDF SUEZ	Abonnement annuel : 173,76 € Consommation : 0,04907 €/kWh
2014/25	20/02/2014	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Au bord de l'eau » avec la Compagnie La Libentère, conclu avec l'association ENFANCE ET MUSIQUE (Salle des Fêtes à Brunoy)	720,00
2014/26	20/02/2014	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Musique des Tudors », conclu avec l'ensemble THE SORBONNE SCHOLARS (église Saint Damien de Veuster à Epinay-sous-Sénart)	2.000,00 €
2014/27	20/02/2014	Marché relatif aux travaux d'aménagement paysager des abords de la rue de Pampelune à Crosne, conclu avec la société SN FALLEU S.A.	194 842,00 €
2014/28	25/02/2014	Avenant au contrat d'engagement d'artiste conclu avec Monsieur Jean Hugues MALINEAU (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	374,00 € + frais de transport 20 €
2014/29	04/03/2014	Contrat d'abonnement « Boîte Postale Flexigo » n° PRO 91018075 pour la pépinière et l'hôtel d'entreprises situés à Quincy-Sous-Sénart, conclu avec LA POSTE	264,00 € pour l'année 2013

2014/30	04/03/2014	Avenant au contrat d'abonnement « Boîte Postale Flexigo » n° PRO 91018075 pour la pépinière et l'hôtel d'entreprises situés à Quincy-Sous-Sénart, conclu avec LA POSTE	264,00 € pour l'année 2014
2014/31	04/03/2014	Cession de mobilier d'occasion à la société SASU Julien Iniesta, locataire d'un local de la pépinière d'entreprises situé à Quincy-Sous-Sénart	757,22 € (à titre de recettes)
2014/32	18/03/2014	Avenant au contrat d'engagement d'artiste conclu avec Madame Juliette BINET (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	373,00 € + frais de transport 18,00 €
2014/33	14/03/2014	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Les mots dansent », conclu avec l'association Le Léopard Bavard (Bibliothèque Jules Verne à Epinay-sous-Sénart)	1 800,00 €
2014/34	13/03/2014	Avenant n° 1 au contrat global de services concernant les locaux de la pépinière d'entreprises situés à Quincy-sous-Sénart conclu avec la société K.D.X.	Redevance mensuelle : 435,16 € (à titre de recettes)
2014/35	14/03/2014	Convention de mise à disposition des locaux paroissiaux et de l'église Saint Damien de Veuster à Epinay-sous-Sénart (et son annexe intitulée « Contrat d'occupation des salles paroissiales)	250,00 €
2014/36	20/03/2014	Convention de prestation de services relative à une mission d'assistance et de conseil sur le plan financier, fiscal et stratégique, conclue pour l'année 2014, avec le Cabinet Michel KLOPFER.	650,00 € par demi journée sans excéder 39 000 €
2014/37	25/03/2014	Convention de prestation de services relative à la sténotypie et la retranscription de conseils communautaires, passée avec Madame Fani OUBELLA	Avant 20 h : 316 € /H Après 20 h : 363 € /H Déplacement : 46 € /H

5. COMPOSITION DES MEMBRES DU BUREAU DU VAL D'YERRES

Décision à l'unanimité d'approuver que le Bureau communautaire soit composé par le Président et les onze Vice-Présidents.

6. DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT

Décision à l'unanimité de donner délégation de pouvoirs au Président pour la durée de son mandat pour :

Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux uniquement inférieurs à 200 000 € HT

Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et pour un montant n'excédant pas le montant annuel de 25 000€

Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre

Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires

Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers n'excédant pas 4 600 €
Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté à notifier aux expropriés et de répondre à leur demande
Intenter au nom de la Communauté d'agglomération, les actions en justice ou défendre la Communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle dans les cas suivants :

- a. *défendre la Communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle, en première instance et en appel, devant les juridictions administratives et judiciaires, concernant notamment les actes pris par l'autorité communautaire ainsi que les contrats et documents y afférents, qu'il s'agisse notamment de recours en annulation ou indemnitaire ou encore de référé préfectoral ;*
- b. *interjeter appel des jugements et former pourvoi en cassation contre les décisions rendues par les juridictions supra lorsque la Communauté d'agglomération est défenderesse en première instance ;*
- c- *intenter, au nom de la Communauté d'agglomération, des actions en justice, initiales en première instance ou voies de recours, ou bien en référé dès lors que la demande invoque des moyens fondés et présente des chances de succès devant la juridiction compétente, offrant ainsi un intérêt pour la Communauté d'agglomération, en fonction des principes dégagés par la jurisprudence en la matière.*
- d- *se constituer partie civile au nom de la Communauté d'Agglomération.*

Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires, dans la limite de 5.000 € et de la mise en œuvre des contrats d'assurances du Val d'Yerres

Renouveler l'adhésion aux associations ou tout autre organisme dont la communauté est membre

Procéder à la saisine pour avis de la Commission Consultative des Services Publics locaux sur les projets cités à l'article L1413-1 du CGCT

Déposer les dossiers de demande de subventions en matière de fonctionnement et d'investissement auprès d'organismes publics ou privés, et signer tous les documents y afférent pour tout montant d'aide financière n'excédant pas 50 000€

Fixer les tarifs des services communautaires applicables ponctuellement, pour une durée limitée (maximum un mois) et au titre d'opérations promotionnelles ou de communication

Régler les droits d'auteur SACEM

- Signer les contrats globaux de service de la pépinière d'entreprises et les contrats d'occupation de l'hôtel d'entreprises avec les sociétés
- Approuver et signer les procès verbaux de mise à disposition relatifs aux terrains constituant l'emprise du parc de Crosne

Le Président est autorisé à subdéléguer les attributions confiées par le Conseil Communautaire aux vice-présidents.

7. DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDEE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Décision à l'unanimité de donner délégation de pouvoirs au Bureau Communautaire pour :

1 - Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, dans la limite correspondant au montant maximum inscrit au budget de la communauté d'agglomération chaque année et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Le Bureau Communautaire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

2 - Prendre les décisions nécessaires pour réaliser tout placement de fonds, conformément aux dispositions de l'article L.1618-2 du code général des collectivités territoriales. La décision prise dans le cadre de cette délégation doit porter les mentions suivantes :

- l'origine des fonds,
- le montant à placer,
- la nature du produit souscrit,
- la durée ou l'échéance maximale du placement.

Conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et à procéder au renouvellement ou à la résiliation du placement.

3 - Exercer au nom de la Communauté d'Agglomération, les droits de préemption définis par le code de l'Urbanisme, que la Communauté en soit titulaire ou délégataire, dans la limite des opérations d'aménagement de zones d'activités d'intérêt communautaire, définies par la délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2006.

4 - Exercer au nom du Val d'Yerres, le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme

5- Rembourser les usagers des services du Val d'Yerres

6- Approuver et modifier les règlements intérieurs des services publics.

8. INDEMNITÉS DE FONCTIONS

Conformément à l'article L5111-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale fixe par délibération, dans les trois mois suivant son installation, les indemnités de ses membres.

Les indemnités maximales votées pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-Président sont déterminées par référence au traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, auquel est fait application du barème correspondant à la strate démographique de la Communauté d'Agglomération, soit pour le Val d'Yerres une strate de population de 50 000 à 99 999 habitants.

Le montant total de ces indemnités ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L5211-12 susmentionné, soit 20 908€ bruts mensuels.

Par ailleurs, conformément à ce même article, le calcul de l'enveloppe à répartir est ajusté au nombre réel de Vice-Présidents, si celui-ci est inférieur au nombre maximal prévu par la réglementation pour la strate démographique correspondant à la collectivité concernée.

Afin de contenir l'enveloppe globale des indemnités des élus et de permettre d'indemniser six Vice-Présidents supplémentaires, l'indemnité du Président sera désormais écartée sur le budget du Val d'Yerres et celle des cinq premiers Vice-Présidents sera réajustée en conséquence.

La mise en place des indemnités de fonction s'effectue comme suit :

➤ Indemnité du Président :

L'indemnité du Président est fixée au taux de 110% du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit au taux maximum prévu.

Cette indemnité fera toutefois l'objet d'un écrêtement, afin de respecter le plafond réglementaire applicable à l'ensemble des rémunérations et indemnités perçues au titre de ses mandats par un élu local, lequel est fixé à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire.

➤ Indemnités des Vice-Présidents :

L'indemnité des cinq premiers Vice-Présidents est fixée au taux de 42.1% du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

L'indemnité des Vice-Présidents suivants est fixée au taux de 16.11% du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Les modalités de définition et de calcul de l'enveloppe indemnitaire globale sont détaillées dans l'annexe jointe à la présente note de synthèse qui, conformément aux dispositions de l'article L5211-12 précité, doit accompagner la délibération fixant les indemnités votées par l'assemblée délibérante.

Décision à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) de bien vouloir approuver l'institution des indemnités de fonctions au Président et aux Vice-présidents,

9. ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRÉSOR CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEUR

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de conseil au Trésorier Principal de Brunoy pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante.

Décision à l'unanimité de se prononcer sur le principe de l'attribution de cette indemnité de conseil au receveur, versée au taux maximum

10. MODALITÉS D'APPLICATION DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Institué par la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, le droit à la formation des Elus a été renforcé par la loi N°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Conformément aux articles L2123-12 à L2123-16, auquel renvoie expressément l'article L5216-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux établissements publics de coopération intercommunale, les principes de ce droit à la formation sont les suivants :

- Les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions,
- Le droit à la formation est un droit individuel,
- La formation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences directement liées à l'exercice du mandat local,
- Elle doit être dispensée par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur,
- Le montant des dépenses de formation, qui incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit,

ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la Communauté d'Agglomération,

- Toute demande de remboursement doit être appuyée d'un justificatif,

L'enveloppe indemnitaire globale **maximale** résultant de l'application de l'article L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales étant fixée à 250 896 € par an, les dépenses afférentes aux frais de formation ne peuvent excéder 50 179 €.

Décision à l'unanimité d'approuver les modalités d'exercice du droit à la formation des Elus communautaires telles que présentées ci-dessus, ainsi que les crédits ouverts à ce titre et d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce droit à la formation,

11. COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES PERMANENTES DÉSIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE CELLES-CI

Il appartient au Conseil Communautaire de former, au cours de chaque séance ou de façon permanente, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit par un de ses membres.

Afin d'améliorer la représentativité des communes membres, et de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée, il est proposé au Conseil Communautaire de fixer le nombre de conseillers communautaires dans chaque commission à 15, ce qui donne :

Pour la commune de Boussy-Saint-Antoine : 1 conseiller
Pour la commune de Brunoy : 4 conseillers
Pour la commune de Crosne : 2 conseillers
Pour la commune d'Épinay-sous-Sénart : 2 conseillers
Pour la commune de Quincy-sous-Sénart : 1 conseiller
Pour la commune de Yerres : 5 conseillers

Conformément à l'article L.5211-40-1 du CGCT (nouveau introduite par la loi du 16 décembre 2010), il est proposé de permettre à des conseillers municipaux des communes membres de participer aux commissions thématiques. Le règlement intérieur de la Communauté en fixera les modalités.

Décision à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) d'entériner la constitution de cinq commissions communautaires permanentes comme suit :

- Environnement, Aménagement du territoire et Développement durable
- Culture et Développement économique
- Mutualisation des services, Moyens généraux, Finances et Personnel
- Politique de la ville, Emploi, Transports
- Sports, Tourisme et Promotion du territoire

Décision à l'unanimité (1 abstention) de désigner les conseillers communautaires au sein de la Commission Environnement, Aménagement du territoire et Développement durable

M. Romain COLAS (Boussy-Saint-Antoine)
M. Dominique CHEMLA (Brunoy)
M. Lionel SENTENAC (Brunoy)
Mme Clarisse ANDRÉ (Brunoy)
Mme Chloé DELCROIX (Brunoy)
Mme Claire JAMROZ (Crosne)
Mme Annie FONTGARNAND (Crosne)
Mme MONGE MANTAL Dominique
(Epinay-sous-Sénart)
M. Patrick BERNARD (Epinay-sous-Sénart)
M. Jacky GERARD (Quincy-sous-Sénart)
M. Gérard BOUTHIER (Yerres)
Mme Catherine DEGRAVE (Yerres)
M. Jean-Claude LE ROUX (Yerres)
M. Olivier CLODONG (Yerres)
Mme Marie-Françoise ARTIAGA (Yerres)

Décision à l'unanimité (1 abstention) de désigner les conseillers communautaires au sein de la commission Mutualisation des services, Moyens généraux, Finances et Personnel.

Mme Jacqueline FARGUES (Boussy-Saint-Antoine)
M. Dominique CHEMLA (Brunoy)
M. Lionel SENTENAC (Brunoy)
M. Eric ADAM (Brunoy)
M. Edouard FOURNIER (Brunoy)
Mme Claire JAMROZ (Crosne)
M. Georges PUJALS (Epinay-sous-Sénart)
M. Philippe WELSCH (Epinay-sous-Sénart)
M. Dominique BRUGUERA (Quincy-sous-Sénart)
Mme Marie-Françoise ARTIAGA (Yerres)
Mme Gaëlle BOUGEROL (Yerres)
Mme Nicole LAMOTH (Yerres)
M. Stéphane LEMÉE (Yerres)
M. Gilles CARBONNET (Yerres)

Décision à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention, 4 contre) de désigner les conseillers communautaires au sein de la commission Sports, Tourisme et Promotion du territoire

Mme Dominique MORIN (Boussy-Saint-Antoine)
Mme Marie-Hélène EUVRARD (Brunoy)
Mme Françoise BALU (Brunoy)
Mme Martine SUREAU (Brunoy)
Mme Chloé DELCROIX (Brunoy)
M. Michaël DAMIATI (Crosne)
Mme Annie FONTGARNAND (Crosne)
M. Philippe WELSCH (Epinay-sous-Sénart)
Mme Khadidja SEDDIKI (Epinay-sous-Sénart)
M. Marc NUSBAUM (Quincy-sous-Sénart)
M. Michel ROUSSEAU (Yerres)
M. Gilles CARBONNET (Yerres)
Mme Marie-Françoise ARTIAGA (Yerres)
Mme Fanny MELILI (Yerres)
M. Olivier CLODONG (Yerres)

Monsieur MICHELANGELI demande à faire partie de la Commission Politique de la Ville, Emploi et Transports et souhaite un vote à bulletin secret.
Décision à la majorité absolue de désigner les conseillers communautaires au sein de la commission Politique de la Ville, Emploi et Transports.

Mme Jacqueline FARGUES (Boussy-Saint-Antoine)
M. Eric ADAM (Brunoy)
Mme Valérie RAGOT (Brunoy)
M. Jean-Claude FRAVAL (Brunoy)
Mme Marie-Thérèse DONZEAU (Brunoy)
Mme Claire JAMROZ (Crosne)
M. Jean-Gilles SZYJKA (Crosne)
Mme Khadidja SEDDIKI (Epinay-sous-Sénart)
M. Patrick BERNARD (Epinay-sous-Sénart)
Mme Christine GARNIER (Quincy-sous-Sénart)
Mme Nicole LAMOTH (Yerres)
M. Stéphane LEMÉE (Yerres)
M. Jean-Claude LE ROUX (Yerres)
M. Gérard BOUTHIER (Yerres)
M. Alain BÉTANT (Yerres)

Décision à l'unanimité de désigner les conseillers communautaires au sein de la commission Culture et Développement économique.

Monsieur Damien ALLOUCH (Boussy-Saint-Antoine)
M. Bruno GALLIER (Brunoy)
Mme Martine SUREAU (Brunoy)
M. Jean-Claude FRAVAL (Brunoy)
M. Edouard FOURNIER (Brunoy)
M. Jean-Gilles SZYJKA (Crosne)
M. Michaël DAMIATI (Crosne)
M. Patrick BERNARD (Epinay-sous-Sénart)
M. Philippe WELSCH (Epinay-sous-Sénart)
Mme Michelle GABIGNON (Quincy-sous-Sénart)
Mme Dominique RENONCIAT (Yerres)
Mme Paule FONTANIEU (Yerres)
Mme Gaëlle BOUGEROL (Yerres)
Mme Fanny MELILI (Yerres)
M. Michel ROUSSEAU (Yerres)

12. ASSEMBLÉES DE COPROPRIÉTÉ DES SYNDICS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CROSNE ET DU SERVICE VAL D'YERRES EMPLOI DE BRUNOY

Le service Val d'Yerres Emploi occupe les locaux sis 15/17 rue de la République à Brunoy mis à disposition du Val d'Yerres par la ville (Procès Verbal en date du 21 novembre 2003).

La bibliothèque de Crosne est installée dans un immeuble sis 6 rue Schotten à Crosne mis à disposition du Val d'Yerres par la ville (Procès Verbal en date du 29 juin 2009, rectifié par délibération en date du 12 avril 2010).

Décision à l'unanimité de désigner Monsieur Eric ADAM en tant que représentant du Val d'Yerres au conseil de syndic pour le service Val d'Yerres Emploi de Brunoy et Madame Annie FONTGARNAND en tant que représentant du Val d'Yerres au conseil de syndic pour la bibliothèque de Crosne.

13. SIVOM DE LA VALLÉE DE L'YERRES ET DES SÉNARTS : ELECTION DES DÉLÉGUÉS

Le Val d'Yerres est membre du SIVOM de la Vallée de l'Yerres.

Conformément à l'article 7 des statuts du syndicat, le nombre de délégués du Val d'Yerres à élire au comité syndical du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts, est de 12.

Décision à l'unanimité de désigner par voie d'élection, à bulletin secret les représentants du Val d'Yerres au sein du Comité syndical du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts :

- Monsieur Romain COLAS
- Monsieur Damien ALLOUCH

- Monsieur Lionel SENTENAC
- Monsieur Dominique CHEMLA

- M. Michaël DAMIATI
- Mme Annie FONTGARNAND

- M. Georges PUJALS
- M. Patrick BERNARD

- Mme Christine GARNIER
- M. Marc NUSBAUM

- Mme Catherine DEGRAVE
- Mr Jean-Claude LE ROUX

14. SYNDICAT PARIS METROPOLE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

La ville de Paris a manifesté en 2005 l'intention de contribuer, avec d'autres collectivités partenaires, à la création d'un lieu de débat entre les élus, d'un lieu d'élaboration politique d'une pensée métropolitaine.

Décision à l'unanimité de désigner Monsieur Romain COLAS (titulaire) et Madame Nicole LAMOTH (suppléante) pour représenter le Val d'Yerres au comité syndical du syndicat mixte ouvert d'études *Paris Métropole*.

15. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS À LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES DES MARCHES PUBLICS ET AUX JURYS DE CONCOURS

En application de l'article 22 du Code des Marchés Publics, et de l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (par renvoi de l'article L5211-1 du même code), le Conseil Communautaire doit désigner les membres qui siégeront au sein de la Commission d'Appels d'Offres.

Décision à l'unanimité de désigner par voix d'élection, au scrutin public et par scrutin de liste, les cinq membres du Conseil Communautaire en qualité de membres titulaires permanents, ainsi qu'à l'élection et au classement des membres suppléants permanents, et d'approuver que ces membres permanents seront amenés à siéger au sein des jurys de concours, à savoir :

Titulaires	Suppléants
Mme Jacqueline FARGUES	Mr Damien ALLOUCH
Mr Jean Claude FRAVAL	Mme Françoise BALU
Mme Annie FONTGARNAND	M. Jean-Gilles SZYJKA
Mr Patrick BERNARD	Mr Georges PUJALS
Mr Jacky GERARD	Mr Marc NUSBAUM

16. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

En application de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit désigner les membres qui siégeront au sein de la Commission Communautaire de Délégation de Services Publics.

Décision à l'unanimité de désigner par scrutin de liste, cinq membres du Conseil Communautaire en qualité de membres titulaires ainsi qu'à l'élection et au classement des membres suppléants

Titulaires	Suppléants
Mme Dominique MORIN	Mr Damien ALLOUCH
Mme Martine SUREAU	Mr Lionel SENTENAC
M. Michaël DAMIATI	Mme Claire JAMROZ
Mme Dominique MONGE MANTAL	Mr Philippe WELSCH
Mr Jacky GERARD	Mr Marc NUSBAUM

17. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : COMPOSITION ET ELECTION

Ce point est retiré de l'ordre du jour

18. COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES : ÉLECTION DES MEMBRES

Ce point est retiré de l'ordre du jour

19. CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL : DÉSIGNATION DES MEMBRES

Au titre de son bloc de compétence obligatoire développement économique, le Val d'Yerres a créé un office de tourisme intercommunal sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière.

Pour mémoire, le conseil d'exploitation compte 16 membres et répartis en deux catégories : représentants des conseillers communautaires et représentants d'activités intéressées par le tourisme.

Décision à l'unanimité d'approuver la nouvelle composition du conseil d'exploitation de l'office de tourisme comme suit :

- 12 représentants des conseillers communautaires (6 titulaires et 6 suppléants)

Mr Damien ALLOUCH (titulaire)
Mme Martine SUREAU (titulaire)
M. Michaël DAMIATI (titulaire)
Mr Georges PUJALS (titulaire)
Mr Marc NUSBAUM (titulaire)
Mr Olivier CLODONG (titulaire)

Mme Dominique MORIN (suppléante)
Mme Marie Hélène EUVRARD
(suppléante).
Mme Annie FONTGARNAND (suppléante)
Mr Patrick BERNARD (suppléant)
Mr Dominique BRUGUERA (suppléant)
Mme Dominique RENONCIAT (Suppléante)

➤ 4 représentants d'activités intéressées par le tourisme :

- ✓ Monsieur Olivier DAVID (Quincy-sous-Sénart)
- ✓ Madame Magalie BOTLAN Conservateur du musée Robert Dubois Corneau à Brunoy
- ✓ Monsieur BOURBONNAIS Restaurant Le Pressoir à Crosne
- ✓ Monsieur VIDAL Conservateur du musée Dunoyer de Ségonzac à Bussy-saint-Antoine.

20. ASSOCIATION CHARGÉE DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE « VAL D'YERRES PRÉVENTION » : DÉSIGNATION DES ÉLUS POUR SIÉGER AU SEIN DE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre du schéma départemental de la Prévention spécialisée, une seule association de prévention spécialisée a été créée pour couvrir le Val d'Yerres, à savoir : VAL D'YERRES PREVENTION.

Nos six communes y sont représentées avec voix délibérative.

Son Conseil d'Administration comprend également deux membres du Val d'Yerres (1 titulaire et 1 suppléant) avec voix délibérative.

Décision à l'unanimité de désigner, Madame Christine GARNIER - titulaire et Madame Nicole LAMOTH - suppléant(e) afin de siéger au Conseil d'administration.

21. MISSION LOCALE POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES : ASSOCIATION INSERTION ET DÉVELOPPEMENT DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU VAL D'YERRES.

Dans le cadre de l'intérêt communautaire, notre Communauté d'Agglomération a compétence pour siéger au sein des instances dirigeantes de la Mission locale du Val d'Yerres - Val de Seine pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Décision à l'unanimité de désigner Mme Jacqueline FARGUES, M Eric ADAM, Mme Claire JAMROZ, Mme Khadidja SEDDIKI, Mme Christine GARNIER, Mme Paule FONTANIEU appelés à siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration (Statuts /Titre 2 -Art. 8 et suivants).

22. ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE DE FRANCE

Le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 a mis en place l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.

Ce décret prévoit dans son article 7 que les communes de plus de 20 000 habitants et les EPCI à fiscalité propre compétents simultanément en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de développement économique, comme c'est le cas du Val d'Yerres, sont groupés au sein d'une assemblée spéciale.

Cette assemblée spéciale regroupe également les communes de plus de 20.000 habitants, non membres d'EPCI.

Cette assemblée spéciale élit quatre représentants pour siéger au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.

Il convient de désigner un représentant du Val d'Yerres pour siéger au sein de cette assemblée spéciale.

Décision à l'unanimité de désigner Monsieur Romain COLAS en tant que représentant du Val d'Yerres pour siéger à l'assemblée spéciale de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.

23. DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ LOCAL AU CNAS POUR LE COLLÈGE DES ELUS

Le Comité des Œuvres Sociales du Val d'Yerres a adhéré au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales) pour permettre à ses adhérents de bénéficier des prestations offertes par cet organisme, en complémentarité des actions déjà proposées aux personnels communautaires par le COS.

Dans le cadre de la convention d'adhésion au CNAS, association à but non lucratif régie par les dispositions de la loi de 1901, est prévue la désignation de deux délégués locaux : un délégué au titre du collège des agents, et un délégué au titre du collège des élus.

La désignation du délégué « collège des élus » doit faire l'objet d'une délibération soumise à l'assemblée délibérante, laquelle doit préciser le nom et la qualité du délégué concerné.

Décision à l'unanimité de désigner Madame Gaelle BOUGEROL en qualité de délégué local élu auprès du CNAS.

24. ENGAGEMENT PARTENARIAL AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE - DESIGNATION DU RÉFÉRENT(E) "APPEL DES 100" ET DU RÉFÉRENT(E) "DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Le Conseil Général de l'Essonne a mis en place un nouveau dispositif d'aide pour la réalisation d'opérations d'investissements concourant à l'aménagement et à l'équipement du territoire sur une durée de cinq ans à destination des communes et des intercommunalités essonniennes.

Dans le cadre de ce partenariat avec le Département, il convient de désigner un référent(e) "Appel des 100" et un référent(e) "développement durable ».

Décision à l'unanimité de désigner Mme Marie Hélène EUVRARD en tant que référent « appel des cent » et Mr Dominique CHEMLA en tant que personne référent(e) "développement durable ».

25. DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉROPORT D'ORLY

Il convient de désigner, pour siéger au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport d'Orly, un titulaire et un suppléant, représentants du Val d'Yerres. Cette Commission a notamment pour objet les questions relatives au plan de gêne sonore, à l'indemnisation des riverains, à l'évolution des couloirs aériens... Elle est composée d'élus, de représentants associatifs ou des personnels en charge des questions aériennes.

Décision à l'unanimité de désigner pour siéger au sein de cette instance Mr Jacky GERARD (Titulaire) et Mr Gérard BOUTHIER (suppléant)

26. LYONNAISE DES EAUX : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU VAL D'YERRES AU SEIN DU COMITE DE SURVEILLANCE

Afin de permettre un meilleur suivi du délégataire, les avenants aux contrats de concession de distribution publique d'eau potable, adoptés par le précédent conseil communautaire le 16 décembre dernier, ont créé un comité de surveillance composé de six représentants du Val d'Yerres. Celui-ci aura plus particulièrement en charge de contrôler la bonne exécution du contrat, tant du point de vue technique que financier.

Décision à l'unanimité de désigner Monsieur Dominique CHEMLA, Monsieur Damien ALLOUCH, Madame Annie FONTGARNAND, Madame Dominique MONGE MANTAL, Monsieur Jacky GERARD, Monsieur Jean-Claude LE ROUX pour représenter le Val d'Yerres au sein de cette instance.

Désignation du Censeur Eaux du Sud Parisien lors du prochain conseil

27. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT (EPLÉ) DU TERRITOIRE

En application de l'article L 421-2 du code de l'éducation, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres est représentée au sein des conseils d'administration des lycées et collèges publics situés sur son territoire.

Il appartient donc au Conseil communautaire de désigner, pour chaque conseil d'administration des collèges et lycées des communes membres de la Communauté d'Agglomération un représentant.

Décision à l'unanimité de désigner les élus ci-dessous cités pour représenter le Val d'Yerres au sein des conseils d'administration des établissements scolaires.

Pour le collège Dunoyer de Ségonzac Titulaire : Madame Michelle GABIGNON
(Boussy-Saint-Antoine) : Suppléant : M. Marc NUSBAUM

Pour le collège Albert Camus : Titulaire : Madame Valérie RAGOT
(Brunoy) Suppléante : Madame Marie-Hélène EUVRARD

Pour le collège Louis Pasteur : Titulaire : Madame Valérie RAGOT
(Brunoy) Suppléant : Monsieur Lionel SENTENAC

Pour le collège Bellevue : Titulaire : M. Michaël DAMIATI
(Crosne) Suppléant : Mme Gaëlle BOUGEROL

Pour le collège La Vallée : Titulaire : Mme Dominique MONGE MANTAL
(Epinay-sous-Sénart) Suppléant : Mme Khadidja SEDDIKI

Pour le collège Guillaume Budé : Titulaire : Mr Michel ROUSSEAU
(Yerres) Suppléant : Gilles CARBONNET

Pour le lycée Talma : Titulaire : Monsieur Dominique CHEMLA
(Brunoy) Suppléant : Madame Clarisse ANDRE

Pour le lycée Maurice Eliot : Titulaire : Madame Dominique MORIN
(Epinay-sous-Sénart) Suppléant : Mme Khadidja SEDDIKI

Pour le lycée Les Frères Moreau : Titulaire : M. Marc NUSBAUM
(Quincy-sous-Sénart) Suppléant : Mme Michelle GABIGNON

Pour le lycée Louis Armand : Titulaire : M. Dominique RENONCIAT
(Yerres) Suppléant : Mme Gaëlle BOUGEROL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.